

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	41 (1953)
Heft:	809
Artikel:	Une femme "Dr honoris causa"
Autor:	S.B.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-267996

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

opposition, et il ne reste qu'à souhaiter qu'elles sortent un jour de leur aberration.

Par contre, celles qui s'opposent au droit de vote pour leurs sœurs (car personne ne les aurait obligées à voter elles-mêmes) parce qu'elles n'en ont pas envie, me paraissent singulièrement égoïstes. En fait, ce sont des femmes confortablement installées dans l'existence, entourées d'électeurs bienveillants qui partagent avec elles les préoccupations suscitées par les votations, tiennent compte de leurs avis, et pour lesquelles ce serait un ennui, un dérangement dans leurs petites habitudes de devoir quelquefois aller voter. Elles ne pensent pas un instant à toutes les sœurs moins privilégiées pour lesquelles ce serait une nécessité de pouvoir exprimer leur opinion : à toutes celles qui ayant directement affaire avec les déshérités ou les abandonnés de ce monde (orphelins, malades, indigents, etc.), voudraient avoir leur mot à dire quand les autorités prennent ou ne prennent pas des mesures concernant cette catégorie de gens.

Une électrique qui avait voté « oui ».

Et les femmes qui ont fait partie du comité d'action adverse !

Il est presque inconcevable que des femmes suisses s'associent à un comité d'action contre le suffrage féminin. Ne voient-elles donc pas clair ?

Quel inconvénient peut-il bien y avoir pour nous à ce qu'une femme vote ? que certaines lois injustes et qui ne profitent qu'au sexe fort disparaissent et soient remplacées par d'autres plus équitables ? C'est le seul inconvénient pour nos adversaires, il n'y en a pas d'autres.

Les innombrables divorces enregistrés, en Suisse, en font foi : nos hommes préfèrent élire leur progéniture jusqu'à l'âge de dix-huit ans, à raison de cinquante francs par mois et après, ne font valoir que leurs droits puisque, quittances en mains, ils peuvent prouver à leurs fils et filles, auxquels ils ont brisé une existence normale, « Voilà ce que j'ai dépensé pour vous ». Un véritable délabrement et plus la moindre notion de ce que c'est qu'une famille.

Pas besoin de dire que, la plupart du temps, la mère a une pêche inouïe à recevoir ce modeste subside que les enfants payeront si cher. Qui ne connaît plus le devoir conjugal, ignore aussi ce qu'il doit à la communauté. Ce n'est qu'un point, il y en a encore beaucoup d'autres.

La femme d'aujourd'hui n'a pas seulement le droit de s'intéresser officiellement aux affaires du pays. C'est pour elle un devoir impérieux de prévenir ces défaillances masculines et elle ne le peut que par le droit de vote.

Un appel inopportun

Hier, les citoyens genevois refusaient aux femmes le droit de vote.

Aujourd'hui, par la radio, on fait un appel pressant en faveur du service complémentaire féminin.

Hier, on prétendait vouloir maintenir les femmes à leur foyer.

Aujourd'hui, on leur demande de le quitter.

Hier, l'honneur de servir son pays était le privilège des hommes.

Aujourd'hui, on l'ètend aux femmes, mais on oublie de leur accorder les droits que leur confère cet honneur. Dr Alice S.

Le 19^{me} Congrès de la Fédération abolitionniste s'est tenu à Paris

Le congrès international tenu à Paris, du 18 au 21 mai 1953, par la Fédération abolitionniste internationale, avait attiré des délégués de 19 pays. Fait caractéristique : 12 gouvernements avaient envoyé des délégués ou des observateurs. On sait en effet que si la F. A. I. est une organisation non-gouvernementale, elle admet à ses congrès, non seulement ses membres, mais aussi toute autre personne intéressée. Tradition qui date des origines mêmes de la F. A. I. et qui atteste sa confiance absolue dans la justesse de sa doctrine et la force de persuasion qu'elle exerce.

C'est à l'Institut antivénérien Alfred Fourier, aimablement mis à la disposition de la F. A. I. par son directeur, M. le Dr Sicard de Plauzoles, que se sont tenues les séances de travail.

Problème sanitaire

Comme cela avait été clairement prouvé au congrès de Rome, le problème sanitaire n'est qu'un prétexte pour réglementer la prostitution. Mais la conviction qu'une telle réglementation sanitaire soit encore indispensable est très répandue. Elle ne tient pas compte de l'évolution des mœurs.

La saison de Paris est commencée

Le Grand-Prix Saint-Eloi décerné à la plus jolie montre féminine

de notre correspondante à Paris

Le Comité des Fêtes de Paris a tenu une conférence de presse à la Chambre de Commerce, pour remettre aux journalistes français et étrangers le Calendrier des Fêtes de la Saison de Paris 1953.

Nous signalerons à nos lectrices les plus caractéristiques d'entre elles en leur temps. Dès aujourd'hui, sachant l'intérêt que portent nos amis suisses à tout ce qui concerne l'horlogerie..., nous mentionnerons le Grand Prix Saint Eloi. On sait que ce saint passe à tout ou à raison... — pour le patron des orfèvres au VIII^e siècle ; c'est pourquoi cette manifestation avait tenu à se placer sous son égide !

Ce fut une réunion bien parisienne, destinée à récompenser la plus jolie montre féminine. Le jury, présidé par M. Robert Rey, directeur honoraire au Ministère des Beaux-Arts, comptait, entre autres, des peintres, tel Louis Touchagues, de grands couturiers, tel Pierre Balmain, des ferronniers d'art, etc. Le financement était assuré par une grande firme d'horlogerie, M. Jacques Jaujard, directeur général des Arts et des Lettres à l'Education Nationale, est venu lire lui-même le palmarès. Cette partie officielle fut suivie d'un cocktail et d'un défilé de mannequins présentant les modèles primés, avec toilettes assorties...

Idée amusante : le premier prix, Antares, ravissant bracelet-montre, fait d'un treillage de fils d'or s'épanouissant en torsades et enserrant un boîtier d'or rose, que l'on a offert à la reine Elisabeth, nous a valu une avant-première du couronnement... Un mannequin de la grande maison de couture à laquelle fut commandée la toilette royale parut en grand manteau de cour écarlate, à la traîne bordée d'hermine, sous lequel apparut la robe de satin blanc réhaussée de broderies qui, lorsque ces lignes paraîtront, sera déjà légendaire... Pour compléter l'évolution royale, le mannequin portait un diadème doré !

Ainsi la Saison de Paris, au cours d'une fête charmante, préfigurait-elle l'Histoire... Janine Auscher.

Femmes dans les jurys en Italie

On sait que la Constitution italienne, à son article 3, dit que tous les citoyens ont la même dignité sociale, sont égaux devant la loi sans distinction de sexe, de race, de religion, de langue, d'opinion, politique, de conditions personnelles et sociales. L'article 51 prévoit que tous les citoyens de l'un et l'autre sexe peuvent accéder aux fonctions publiques et aux charges électives, selon les conditions d'égalité établies par la loi. Mais les Italiennes, qui siègent dans les municipalités, les conseils législatifs, au Parlement, ont mille peines à faire admettre qu'elles peuvent aussi siéger dans les jurys. Un citoyen a attaqué comme étant nulle une décision de la Junte provinciale administrative de Bologne parce qu'une femme en fait partie. Un recours au Conseil d'Etat établit, basé sur la Constitution, que les femmes peuvent aussi bien faire partie des jurys que des juntes.

Dans son aperçu des problèmes sanitaires de la prostitution, le Dr J. Droin, président du Comité international de la F. A. I., démontre que la diffusion des maladies vénériennes et l'ampleur de la prostitution proviennent toutes deux des difficultés économiques de la population, constatation grosse de conséquences dans la pratique.

Le Dr A. Cavaillon, conseiller technique au ministère de la Santé publique (France) expose l'organisation du *fichier sanitaire* — le Parlement français avait été appelé à voter cette loi à l'insu du ministère — ce fichier est inefficace et doit être supprimé. Le Dr Cavaillon voudrait perfectionner les méthodes de dépistage des malades vénériens (et non pas des seules prostituées) et pouvoir les contraindre à se soigner, point de vue combatif par d'autres congressistes.

Rôle de la police

L'ex-surlendante D. O. Peto, de la Metropolitan Women Police de Londres, affirme qu'aucune législation spéciale n'est admissible à l'égard des prostituées, mais la police ne saurait tolérer que les rues servent de marché au vice, c'est la police ordinaire et non pas un corps spécial qui doit s'occuper de la propreté morale de la rue.

Le Dr Sicard de Plauzoles, président de la Fédération abolitionniste internationale, est aussi d'avis qu'il faut supprimer radicalement la « police des mœurs » et que le client de

MARIE BUTTS

Le 2 juin dernier, s'éteignait à Genève, à l'âge de 82 ans, une femme qui, bien que de nationalité britannique, a joué un rôle de premier plan dans notre pays. Mlle Marie Butts, née à Thonon, avait du reste reçu la plus grande partie de son éducation en Suisse romande et en France. Maniant avec la même aisance le français et l'anglais, elle possédait les qualités essentielles de la culture française, tout en s'inspirant du point de vue spirituel de la pensée anglo-saxonne.

Marie Butts était une éducatrice dans le sens le plus large de terme. Elle commença sa carrière à l'Ecole Vinet, à Lausanne, où, pendant 18 ans, elle initia de nombreuses volontés de jeunes filles à la langue et à la littérature anglaises. Ses anciennes élèves gardent le souvenir de son enseignement brillant où, ne se bornant pas à instruire, elle leur ouvrait de larges horizons sur la vie et la culture. Marie Butts était un esprit extraordinairement ouvert et généreux. Lorsqu'elle était exigeante ou impatiente, c'était par amour de la perfection et de la vérité. Elle se passionnait pour les réformes sociales, pour les méthodes nouvelles en éducation, pour le travail international, en somme pour tous les efforts tendant à amener plus de justice et de liberté dans le monde. Elle aimait la vie, tout en la considérant avec la lucidité de son intelligence et en souffrant de ses laideurs. Elle n'était pas une optimiste invétérée, mais elle savait dire « oui » à la vie. Lorsqu'elle quitta l'Ecole Vinet pour diriger un foyer pour jeunes ouvrières à Rouen, elle voulut connaître de plus près les difficultés de l'existence, tout en étant entrepreneur, sous son égide !

Mlle Butts avait une grande puissance de travail et une vaste culture. A côté de son enseignement qui, pour être aussi riche, exigeait de nombreuses heures de préparation, à côté de sa participation active à la vie et à ses événements, elle réussit à faire paraître plusieurs volumes de contes et légendes pour enfants, adaptés du vieux français, des récits bibliques, pour enfants également, sans compter de nombreuses traductions d'anglais en français et vice-versa. Elle traduisit en particulier plusieurs livres de H. G. Wells, qu'elle connaissait personnellement.

Ses dons et ses intérêts trouvèrent leur plein épanouissement lorsqu'en 1926, elle fut appelée à être la première secrétaire générale du Bureau international d'éducation qui venait de se fonder à Genève. Il s'agissait là d'un travail de pionnier dans un domaine qui lui tenait spécialement à cœur : le développement de la collaboration internationale sur le plan de l'éducation. Bien qu'âgée

déjà de 55 ans, elle se mit à cette nouvelle tâche avec une ardeur juvénile, tenant à établir des contacts humains et à baser cette collaboration sur des relations vivantes. Restant éducatrice, elle voulait en même temps que le travail fût parfait et ceux qui ont eu la chance de travailler sous sa direction ont été formés à bonne école. Ils ont été entraînés par elle à aimer le travail bien fait, l'information claire et précise, la recherche approfondie. Si elle était difficile, elle l'était aussi bien pour elle-même que pour les autres. Elle avait horreur des mesquineries et était d'une loyauté souvent émouvante. Quel privilège que sa confiance et son affection !

Son activité débordante au Bureau international d'éducation ne l'amena pas à renoncer aux domaines dans lesquels elle s'était spécialisée auparavant. Elle donna un cours de psychologie ouvrière à l'Ecole sociale et un cours d'anglais aux candidats à la licence en pédagogie à l'Université de Genève. Elle fut amenée d'autre part à beaucoup voyager et à affermir les liens entre éducateurs des différents pays, auxquels elle tenait tant. Ces liens se transformèrent souvent en amitiés durables, car elle possédait cette autre qualité rare, celle de la vraie amitié fidèle. Combien sont ceux qui ont joué de ses lettres et de ses multiples témoignages d'affection dans les moindres circonstances de leur vie.

Retenue en Grande-Bretagne pendant cette dernière guerre, elle ne cessa de maintenir des contacts et d'œuvrer pour la cause de l'éducation internationale. Elle revint à Genève, éprouvée par ces années de guerre où sa sensibilité se révoltait contre tant d'atrocités et de souffrances, mais toujours pleine de vitalité. C'est avec joie qu'elle reçut en 1947, le titre de « Honorary Fellow » of the Educational Institute of Scotland et en 1948, de l'Université de Genève, le titre de Dr honoris causa pour les services qu'elle avait rendus à l'éducation. Si l'âge l'avait forcée à se retirer de la vie active, elle continua néanmoins à faire bénéficier le Bureau international d'éducation de son aide et de ses conseils précieux et à distribuer à ses nombreux amis les richesses de son cœur et de son intelligence. Elle lisait abondamment livres et journaux, et avait le don d'interpréter ses lectures avec une perspicacité étonnante.

Membre de la Société des Amis (Quakers), elle avait acquis peu à peu la sérénité de ceux qui croient aux choses éternelles. Sa force intérieure était telle que jusqu'au bout, en dépit de la faiblesse et de la maladie, elle garda son esprit de jeunesse, tournée vers l'avenir avec un courage indomptable.

R. Gampert.

Une femme « Dr honoris causa »

A l'occasion de son centième anniversaire, l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne a décerné le titre de docteur honoris causa à sciences techniques, à Mme Cécile Roy-Pochon, à Versailles. Mme Roy a fait ses études d'ingénier à l'Ecole de Lausanne ; elle faisait alors partie de la section de Lausanne du Club suisse de femmes alpinistes, et ses compagnes de courses n'ont pas oublié cette petite femme énergique, qui dirigeait alors le cœur des femmes alpinistes.

Très tôt, Cécile Pochon déclara : « Je serai ingénier », et elle l'est devenue brillamment ;

elle obtint en 1921, son diplôme d'ingénierie électrique ; elle a travaillé à la société anonyme des Usines chimiques Rhône Poulen, a dirigé les recherches à la société Prolabo ; elle est aujourd'hui ingénier-conseil de la société des Lampes Visseaux, à Paris. Elle s'est attachée à des travaux sur la cellule photo-électrique, aux appareils de mesure pour les physiciens, notamment en éclairage électrique. Elle a présidé l'Association des ingénieurs-techniciens du vide. L'Ecole polytechnique de Lausanne a voulu reconnaître la valeur de ses travaux de recherches dans le domaine de la physique appliquée à l'industrie.

S.B.

la prostituée doit être considérée comme légalement complice de la prostituée.

La situation en Allemagne est précisée par une communication de Mme Théodora Reineck, secrétaire générale du Comité national allemand pour la lutte contre la traite des femmes et, en l'absence du Dr George Loewenstein, secrétaire de l'association américaine pour l'hygiène morale et les droits humains, sa communication sur la *défense sociale contre l'immoralité* est lue par Miss M. Chave Collisson, secrétaire de l'association pour l'hygiène morale et sociale du Royaume-Uni.

De nombreux délégués participent à la discussion.

*

Un sujet nouveau pour la F. A. I. est abordé le 3^{me} jour par Mme André Bouman, secrétaire du comité national néerlandais des institutions pour la santé morale du peuple : *prémisses d'une enquête sur certains facteurs psychologiques de la prostitution*.

Le rapporteur récuse la caricature que la tradition présente de la mentalité de la prostituée. Il analyse la psychologie des personnes adonnées à la prostitution et en tire des conclusions pour leur réintroduction dans la vie sociale. Suivent encore des communications sur *Prostitution et science criminologique* (Dr M. Bachet), *Prostitution au cours des syndromes psychiatriques* (Dr Suzanne Serin) et *Principes psychothérapeutiques à l'égard des prostituées* (Dr Ph. Paumé).

Reclassement social

Mme J. Droin-de Morsier, présidente de l'association suisse du Sou Joséphine Butler, fait l'histoire du *reclassement social des personnes adonnées à la prostitution et de leurs exploitants*, et en analyse les méthodes actuelles : en internat, en foyers ouverts, ou même en laissant entièrement l'ex-prostituée dans la vie.

Les résultats obtenus sont en général satisfaisants quand la réintroduction n'est pas imposée à la femme, mais souhaitée par elle. N'oublions pas toutefois que le reclassement n'est pas en lui-même un moyen de supprimer la prostitution. Tant que les causes de ce fléau agissent, d'autres femmes prendront la place de celles qui auront été reclassées. Quant aux expériences tentées pour reclasser les souteneurs, elles ne sont point encore concluantes.

Des communications de M. Richard-Molard, secrétaire de l'association dauphinoise d'hygiène morale sur l'*« abri dauphinois »*, de Mme Leopoldina Sarava, déléguée du Service social de l'Etat de São Paulo (Brésil), sur la *campagne de récupération morale et sociale de la femme et contre l'exploitation de la prostitution*, de M. l'abbé André Talvas, au monastère du « Nid », sur cette maison de reclassement, de Mme Hélène Tzaut, directrice de « la Bienvenue », sur ce service d'entraide par le travail, ont illustré le rapport précédent. Parmi les interventions notables